

**COMMISSION PARITAIRE****PROCES-VERBAL****de la séance du 23 mai 2005****Présents**

David ABIKER, Philippe BRAUD, Marie-Christine LABROUSSE, Jean-Claude LESCURE.

Claire LIOT, Gwenolé BUCK, Pascal ACHARD, Patrick GENEVAUX, Natacha FILIPPI, Etienne MANGEOT, John Alexander GARCIA CAYCEDO.

**Absents ou excusés**

Frank BARON, Christian LARGER (procuration à Marie-Christine LABROUSSE), James Mc CEARNEY, Olivier STORCH.

Alice ROBERT (procuration à Gwenolé BUCK).

**Assistaient à la séance**

M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Melle Gaëlle COUTANT	directrice de la communication,
M. Michel GARDETTE	directeur de la bibliothèque,
Mme Ruth GROSRICHARD	directrice adjointe de la Direction des affaires internationale et des échanges.

\*  
\*   \*  
\*

I.	Information sur les services de documentation de Sciences Po	p. 2
II.	Information sur les bourses EIFFEL, 2005	p. 14
III.	Information sur le projet de cursus commun avec l'Université Pierre-et-Marie-Curie	p. 17
IV.	Premier bilan des groupes de travail pour l'année universitaire 2005-2006	p. 19
V.	Echange d'informations sur des questions diverses	p. 19

## **COMMISSION PARITAIRE**

### **PROCES-VERBAL**

**de la séance du 23 mai 2005**

La séance est ouverte à 18h 15 sous la présidence de David ABIKER.

#### **I. INFORMATION SUR LES SERVICES DE DOCUMENTATION DE SCIENCES PO**

##### *a) Exposé*

Michel GARDETTE indique qu'il va rendre compte devant la Commission paritaire des résultats de l'enquête conduite récemment par la bibliothèque auprès de ses lecteurs. Afin de remettre en perspective les principaux résultats de cette investigation, il a choisi d'intégrer ce compte rendu dans une présentation plus générale de la bibliothèque en rappelant quelques éléments factuels et en esquissant quelques pistes pour les projets de la bibliothèque. En effet, l'objectif principal de cette enquête était bien d'aider à mieux connaître les pratiques et les attentes des lecteurs afin d'être en mesure d'améliorer et de développer les services de la bibliothèque.

Dans un premier temps, Michel GARDETTE rappelle quelles sont les vocations et les missions de la bibliothèque de Sciences Po. En effet, depuis son origine, la documentation est une des missions fondamentales de Sciences Po. Ainsi, Émile Boutmy a fait en sorte que l'École libre des sciences politiques soit dotée d'une bibliothèque dès sa conception, en 1871. Cette volonté de lier étroitement documentation et pédagogie n'a jamais été démentie depuis lors, bien au contraire, elle a été confortée et renforcée en 1945 lors de la création de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP). L'article 1<sup>er</sup> du décret du 22 mai 1946 « relatif à l'administration et au fonctionnement » de la FNSP dispose : « En vue de réaliser sa mission, l'établissement dit Fondation nationale des sciences politiques emploie les moyens suivants : 1/ organisation de bibliothèques, de centres de documentation, d'études et de recherches ». Et c'est précisément à partir de 1945 – notamment grâce à la volonté politique de Jacques CHAPSAL, administrateur de la FNSP et de Jean MEYRIAT, directeur de la bibliothèque – que la bibliothèque de Sciences Po a pu adopter une politique d'acquisition particulièrement ambitieuse qui lui a permis de constituer l'un des plus riches fonds européens d'ouvrages et de périodiques en sciences sociales. Un fonds qui intéresse et qui attire un grand nombre de lecteurs extérieurs à l'établissement (plus de 15 % des lecteurs).

La bibliothèque de Sciences Po est donc avant tout une grande bibliothèque d'enseignement et de recherche. Néanmoins cette double vocation, ces deux grandes missions, ne sont pas toujours aisément conciliables. En effet, elles sont en partie contradictoires dans leurs finalités comme dans les moyens qu'elles nécessitent de mobiliser.

Les conditions, les finalités et les moyens mobilisés pour développer une bibliothèque d'enseignement sont assez différents de ceux nécessaires pour constituer une bibliothèque de recherche.

En effet, pour l'enseignement ce qui prime c'est accompagner au plus près les cycles d'études de Sciences Po. D'où la nécessité de définir une politique d'acquisition fermement articulée avec l'ensemble des acteurs du secteur de l'enseignement, de travailler en étroite concertation avec les enseignants et les responsables de la scolarité, de donner la priorité aux livres à fort

taux de rotation, d'être attentif au nombre d'exemplaires, de mettre l'accent sur la nécessité de renouveler et d'actualiser régulièrement les éditions, etc. C'est aussi privilégier un accès aisé et rapide aux documents, c'est-à-dire développer les salles en accès direct rassemblant les livres et les périodiques les plus directement liés aux activités pédagogiques. L'accès direct au document est une des premières demandes des étudiants (toutes les études sur le lectorat étudiant le font apparaître clairement, il suffit pour s'en persuader d'observer le succès de la Bibliothèque Publique d'Information (BPI) qui est devenue en quelque sorte la plus grande bibliothèque universitaire d'Ile de France. Sciences Po a pu accroître la superficie de son ensemble de salles en accès direct à l'issue du vaste chantier de rénovation du bâtiment du 30, rue Saint Guillaume, mais, en dépit de ces efforts très importants, les besoins « d'élargissement » se font encore sentir. Enfin, Michel GARDETTE souligne que pour répondre pleinement à sa mission de bibliothèque d'enseignement, la bibliothèque de Sciences Po doit développer une politique d'information et de formation à la recherche documentaire. La maîtrise des méthodes et des outils documentaires est un élément constitutif fondamental de la formation des étudiants (les grandes Universités anglo-saxonnes l'ont bien compris). Le manque de maîtrise des outils documentaires et des systèmes d'information de la majorité des étudiants de Sciences Po pose problème car ils se privent là d'une aide précieuse pour le bon accomplissement de leurs études (c'est particulièrement regrettable pour tous ceux qui ne disposent pas à domicile d'un accès aisé à la plupart de ces ressources). Ce travail d'information et de formation relève directement de la responsabilité de la bibliothèque, il s'agit là d'un point essentiel pour lequel la bibliothèque fait d'ores et déjà un effort particulier qu'elle va accroître et surtout diversifier dans les prochains mois.

Michel GARDETTE met ensuite en avant les points qui lui semble prioritaire pour que la bibliothèque de Sciences Po remplisse sa mission de bibliothèque de recherche. Selon lui, il s'agit d'abord de développer un vaste fonds documentaire centré sur le cœur de l'activité scientifique de l'établissement et de le mettre à la disposition des enseignants-chercheurs et des chercheurs. En outre, il faut conduire une politique d'acquisition, articulée avec l'ensemble des composantes du dispositif scientifique de Sciences Po, qui soit en conforme aux missions statutaires de la bibliothèque. En effet, la bibliothèque de Sciences Po est un Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST<sup>1</sup>) depuis 1982 et un « pôle associé<sup>2</sup> » de la Bibliothèque nationale de France depuis 1994, en science politique. Il faut également opter pour une politique de conservation au service de la diffusion, qui inscrit le fonds documentaire dans la durée, dans la structure longue des savoirs et des lignes de force des collections, ce qui signifie, concrètement, stocker des centaines de

---

<sup>1</sup> Créés en 1980 par la Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (SDBD) de la Direction de l'enseignement supérieur (DES), les **CADIST** constituent un réseau documentaire organisé par disciplines, de bibliothèques spécialisées au service de la recherche. Gérés par de grandes bibliothèques universitaires ou par de grands établissements de recherche, les CADIST ont comme missions principales l'achat et la conservation de documentation (notamment étrangère) et la fourniture rapide des documents. Au service prioritairement des enseignants-chercheurs, des chercheurs, des doctorants et des étudiants inscrits (hier) en maîtrise ou (demain) en master recherche, leur responsabilité en matière de documentation est d'approcher l'exhaustivité dans un champ disciplinaire, en fournissant tous les documents français et étrangers, de niveau recherche, publiés sur quelque support que ce soit (monographies, périodiques, édition non commercialisée, microformes, cédéroms, supports vidéo, etc.). **La bibliothèque de Sciences Po est CADIST pour la science politique.**

<sup>2</sup> Créés en 1994 par la BnF pour permettre l'accès du plus grand nombre aux collections et la mise en commun des ressources documentaires des bibliothèques françaises, les « **pôles associés** » constituent un réseau documentaire de partage. Chaque pôle associé a signé une convention avec la BnF qui l'engage à développer ses collections dans un domaine spécifique complémentaire des fonds de la BnF (en l'occurrence, pour Sciences Po, la science politique), à traiter intellectuellement et matériellement les documents acquis qui sont signalés dans le Catalogue collectif de France et de mettre ces ressources documentaires à disposition des usagers sur place et à distance. A ce jour, plus de cinquante établissements ou groupements d'établissements ont conclu des conventions avec la BnF.

mètres linéaires de documents (le plus souvent dans des magasins) et tout mettre en œuvre pour les rendre aisément disponibles aux lecteurs. Il est aussi nécessaire de se livrer régulièrement à un travail scientifique d'évaluation des fonds et d'analyse des contenus. A ce propos, Michel GARDETTE rappelle que la bibliothèque est dotée d'un Conseil scientifique de très haut niveau qui se réunit une fois par an, sous la présidence de René RÉMOND, pour définir les grands axes de développement stratégique de la bibliothèque. En outre, depuis 2004, un conseil d'orientation de la politique d'acquisition - le « Comité des acquisitions » - a été constitué. Il permet d'associer étroitement chercheurs et universitaires à la définition de cette politique.

Michel GARDETTE souligne que la bibliothèque de Sciences Po met tout en œuvre pour rester une grande bibliothèque d'enseignement et de recherche en sciences sociales mais que ceci n'est pas aisé en raison même des difficultés et du coût engendré par l'accomplissement de cette double mission. En effet, actuellement, le monde des bibliothèques traverse une période de transition caractérisée par la coexistence des fonctions traditionnelles et de nouveaux services. C'est-à-dire que, pour l'heure, contrairement à ce qui a été fréquemment annoncé, les ressources imprimées et les ressources numériques ne se substituent pas les unes aux autres mais coexistent et prospèrent simultanément. Toute la difficulté consiste donc à maintenir un équilibre raisonné entre ces différentes ressources, notamment pour ce qui concerne les coûts d'acquisition et de conservation. Si l'on veut offrir à la majorité des utilisateurs une variété de supports et de services dans les domaines de l'enseignement et de la recherche, le coût humain et financier devrait être, pendant quelques temps encore, très élevé. Néanmoins, Michel GARDETTE précise que la bibliothèque de Sciences Po a toujours la ferme volonté de remplir pleinement ces deux missions fondamentales car un établissement universitaire est précisément le lieu où la recherche et l'enseignement peuvent et doivent se féconder mutuellement. Il fait part de sa conviction que les ressources documentaires - donc la bibliothèque - constituent l'un des axes centraux autour duquel peuvent s'articuler les relations entre recherche et enseignement.

Avant d'entamer la présentation générale de la bibliothèque Michel GARDETTE, donne quelques précisions à propos de l'enquête que la bibliothèque a conduite au début de l'année 2005. En effet, en janvier 2005, avec l'aide de la société JLM Conseils (dirigée par Jean-Louis MISSIKA), la bibliothèque de Sciences Po a réalisé une enquête quantitative auprès de ses lecteurs. Cette investigation, modeste dans ses moyens comme dans ses ambitions, était destinée à mieux connaître les usages et les attentes des lecteurs tout en recueillant leur opinion sur certaines prestations offertes par la bibliothèque. La méthode employée a été la suivante : un questionnaire en ligne (c'est-à-dire un poste informatique dédié) ; une « complétion » auto-administrée (ce qui signifie que le lecteur saisissait lui-même ses réponses aux 22 questions) ; des lieux, des horaires et des jours d'enquête diversifiés (toutes les salles, tous les jours et tous les horaires ont été couverts). Au total, 690 questionnaires ont été recueillis, en trois semaines d'enquête soit 9 % des lecteurs de la bibliothèque. C'est - aux dires des spécialistes - un pourcentage convenable pour disposer d'un échantillon représentatif.

Michel GARDETTE poursuit en précisant qu'il va à présent faire une présentation la bibliothèque de Sciences Po en brossant à grands traits ses principales caractéristiques, en illustrant son propos avec des données factuelles éclairées par les résultats de notre petite enquête. Il commence par évoquer la question essentielle des moyens de fonctionnement et, en tout premier lieu, les ressources budgétaires. En 2004, les dépenses de documentation de la FNSP (y compris les coûts de personnel) ont été de 6,3 millions d'euros, pour un budget total de 60 millions d'euros (soit 10,5 % des dépenses totales de la FNSP). Les dépenses

d'acquisitions de livres, de périodiques et de ressources électroniques sont passées de 643 keuros, en 1997, à 1 007 keuros en 2005, soit une augmentation de plus de 57 %. Le niveau d'acquisition des ouvrages est au plus haut depuis dix ans (12 000 livres acquis en 2004). Michel GARDETTE précise que les dépenses documentaires par étudiant (hors coûts de personnel) s'élèvent en moyenne à 43 euros dans les Bibliothèques universitaires (BU) françaises et à 140 euros à Sciences Po. Michel GARDETTE précise que ces données proviennent de l'enquête statistique générale auprès des services documentaires de l'enseignement supérieur (ESGBU), enquête annuelle réalisée par la Sous-direction des bibliothèques et de la documentation auprès des services documentaires de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur français.

Pour ce qui concerne les ressources humaines, Michel GARDETTE souligne que le taux d'encadrement par lecteur de la bibliothèque de Sciences Po (ratio personnel des bibliothèques par étudiant) est deux fois et demi plus important que celui des Bibliothèques universitaires d'Île-de-France. 102 personnes travaillent à la bibliothèque de Sciences Po : 45 bibliothécaires - documentalistes, 43 agents de bibliothèques, 14 secrétaires ou personnels administratifs. C'est ce qui permet d'assurer l'ensemble des services de la bibliothèque pendant toutes les périodes d'ouverture. Notamment, par exemple, la présence dans toutes les salles de lecture d'un titulaire qui veille à la bonne gestion de cet espace de lecture, qui peut accueillir et orienter les lecteurs. Cela permet également d'avoir une permanence bibliographique au 30, au 27, Saint-Guillaume et au 199, boulevard Saint-Germain.

En ce qui concerne les locaux, à Paris, la bibliothèque de Sciences Po propose huit salles de lecture, soit une superficie totale de 970 m<sup>2</sup> et 560 places de lecteurs. Au 30, rue Saint-Guillaume, le bâtiment comprend quatre salles de lecture (soit une superficie totale de 672 m<sup>2</sup> pour 273 places de lecture) proposant 42 500 volumes dont 15 000 titres de livres et 800 titres de périodiques sur cinq ans, réparties sur quatre niveaux : la « salle de référence » qui comprend 3 000 volumes (dictionnaires, encyclopédies, atlas, répertoires, etc.), les microformes et les cédéroms ; la salle du 1<sup>er</sup> étage, rassemblant 14 500 volumes (principalement des ouvrages de science politique, d'histoire et un corpus de textes fondamentaux dans le domaine des sciences sociales) ; la bibliothèque du 2<sup>e</sup> étage, qui propose 14 000 volumes (principalement des ouvrages d'économie, de droit et de sociologie) et la salle des périodiques comprenant 800 titres et 11 000 volumes. Au 27, rue Saint-Guillaume, le bâtiment dispose de deux salles de lecture (soit 200 places de lecture environ) : la « salle d'actualité » (où l'on peut trouver une centaine de quotidiens et d'hebdomadaires ainsi que les dossiers de presse) et la « salle des collections » (4 000 volumes dont 779 titres de livres). Enfin, au 199, boulevard Saint-Germain, la bibliothèque dispose d'une salle de lecture intégrée à l'École doctorale, la « bibliothèque de recherche » (260 m<sup>2</sup> et 84 places), comprenant 17 500 volumes : 15 000 titres de livres et 200 titres de périodiques.

Quant aux premiers cycles délocalisés, Michel GARDETTE précise que la bibliothèque du site de Nancy dispose d'une salle de 137 m<sup>2</sup>, avec 32 places de lecture et 4 100 ouvrages en accès direct (45 % en français, 35 % en allemand et 20 % en anglais). A Poitiers, la salle de bibliothèque a une superficie de 191 m<sup>2</sup> pour 43 places de lecture et 1 850 ouvrages en accès direct (50 % en français, 25 % en espagnol, 15 % en anglais et 10 % en portugais). La bibliothèque de Dijon est répartie sur deux salles de 50 m<sup>2</sup> avec 40 places et 4 100 ouvrages en accès indirect (75 % en français, 20 % en anglais et 5 % en polonais, tchèque et hongrois). A propos des bibliothèques des premiers cycles délocalisés, Michel GARDETTE précise qu'elles sont de plus en plus intégrées à la politique documentaire de l'établissement. Peu à peu, les ouvrages sont saisis et visibles dans le catalogue général de la bibliothèque. Une bibliothécaire – Mireille FOMENKO – a été chargée d'une mission de coordination et de pilotage de l'ensemble de ces centres documentaires. Les très grands efforts qu'elle fournit

depuis plusieurs mois pour les développer et les intégrer portent d'ores et déjà leurs fruits. Elle se rend sur place toutes les semaines et œuvre actuellement activement à la préparation de la bibliothèque du premier cycle de Menton.

La bibliothèque de Sciences Po est ouverte 50 semaines par an., 61 heures par semaine<sup>3</sup>. On y recense 500 000 entrées par an (2 000 entrées par jour en moyenne). Michel GARDETTE rappelle que seule 12 % des bibliothèques universitaires françaises ouvrent entre 55 et 60 heures et à peine 5 % plus de 60 heures.

En ce qui concerne les collections de la bibliothèque, Michel GARDETTE précise qu'il est difficile d'avoir aujourd'hui une vision claire de la répartition par grands domaines, d'abord parce que pendant des années les périodiques et les livres ont eu des modes de classification différents. En outre, depuis que les bibliothèques ont renoncé au « classement méthodique » (organisé par grands domaines de la connaissance) les catégories et les classifications bibliothéconomiques sont assez différentes de celles utilisés par le « commun des mortels ». Il indique simplement que la catégorie « Politique et histoire » représente 22 % du fonds de la bibliothèque ; « Économie et la gestion » 22, 5 % ; « Questions sociales » 20 % et « Relations internationales, Défense » 11,5 %. Ce fonds est majoritairement composé d'ouvrages et de périodiques rédigés dans d'autres langues que le français (cette dernière ne représentant que 40 % du fonds). Le caractère profondément international des ressources documentaires de Sciences Po est une réalité depuis de nombreuses années mais il a été conforté, renforcé et accentué par l'intégration internationale de l'établissement. Désormais, en flux, comme en stock, la bibliothèque de Sciences Po a un fonds très majoritairement non francophone.

L'ensemble de ces collections représente près d'un million de volumes (tous supports et formats confondus), soit 25 km linéaires de volumes. Michel GARDETTE souligne qu'en France, seules quatre bibliothèques universitaires ont plus d'un million de volumes (la bibliothèque Sainte-Geneviève, la bibliothèque de la Sorbonne, la Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg et le Service commun de documentation de l'Université de Montpellier). La bibliothèque de Sciences Po possède 650 000 titres de livres (dont près de 200 000 répertoriés dans la base informatisée). A ce propos, Michel GARDETTE rappelle que les documents ne sont indexés dans le catalogue numérique que depuis 1989. L'objectif est d'avoir achevé la numérisation rétrospective de ce catalogue en 2007. Ce programme de numérisation rétrospective entamé en 2004 permet de traiter 100 000 notices par an (grâce à une dotation budgétaire de 150 000 à 175 000 euros par an). A la fin 2005, presque tous les livres depuis 1966 figureront dans le catalogue numérisé. La bibliothèque de Sciences Po met également à la disposition de ses lecteurs 11 000 titres de périodiques dont 4 000 abonnements en cours (ce qui est fort peu fréquent pour une bibliothèque spécialisée dans le domaine des sciences sociales.) ; 18 000 dossiers de presse<sup>4</sup> ; 180 000 articles de périodiques répertoriés dans le catalogue informatisé (environ 9 500 articles de périodiques analysés par an) ; 30 bases de données en ligne donnant accès à près de 800 revues électroniques en texte intégral ; 120 cédéroms et 60 000 microformes.

Le développement des ressources numériques a été et demeure une des grandes priorités de la politique documentaire de Sciences Po ces dernières années. Les moyens mis à la disposition de la bibliothèque dans ce domaine (de 42 000 euros en 1999 à 140 000 euros en 2005) ont permis d'élargir régulièrement son offre (bases de données, publications périodiques accessibles en ligne et cédéroms), d'améliorer la qualité du service aux lecteurs en veillant à la gestion raisonnée des collections, notamment à la complémentarité entre les collections

---

<sup>3</sup> De 9 h à 19 h 30, du lundi au vendredi ; de 9 h 30 à 18 h, le samedi.

<sup>4</sup> Constitués depuis 1945, il se sont donc enrichis d'une dimension historique, voire patrimoniale, qui n'était pas leur vocation initiale.

imprimées et les ressources électroniques. A présent, la bibliothèque offre à ses lecteurs toutes les principales bases de données documentaires dans le domaine des sciences sociales.

L'enquête 2005 a permis d'apporter de précieux renseignements sur l'utilisation qui est faite de ces ressources numériques. A la question : « Utilisez-vous les ressources numériques (bases de données, revues en ligne, cédéroms) proposées par la bibliothèque de Sciences Po ? » 46 % des personnes interrogées ont indiqué qu'ils ne les utilisaient jamais... Ce résultat vient quelque peu nuancer les avis définitifs qui sont fréquemment avancés à propos de l'avenir triomphant du « tout numérique ». Néanmoins, Michel GARDETTE souligne que cet usage très faible des bases de données masque une réalité plus complexe et assez contrastée. En effet, à l'évidence, c'est d'abord le manque de connaissance de l'outil qui est la cause principale de son déficit d'exploitation. Une fois les bases connues, elles sont utilisées en moyenne par 57 % des lecteurs, ce qui est loin d'être négligeable. Pour certaines bases le ratio « connue/utilisée » est même spectaculaire : 100 % pour JSTOR, 80 % pour EJS Ebsco, 71 % pour Lexis Nexis, 63 % pour Europresse, etc. Michel GARDETTE rappelle que le public cible des bases de données se situe principalement dans une frange minoritaire (quantitativement) du lectorat de la bibliothèque : les étudiants avancés, les chercheurs, les enseignants-chercheurs et certains lecteurs extérieurs. En outre, dans leur grande majorité, ce type de ressources ne sera donc sans doute jamais un « produit de grande consommation » (pas plus que les ouvrages « savants » ou techniques, les thèses ou les revues scientifiques ne le sont) car il n'a pas vocation à l'être. Au demeurant, l'enquête a bien montré quelles sont les catégories de lecteurs qui sont les plus gros consommateurs de bases de données : les doctorants enseignants-chercheurs, etc.

En conclusion de cette partie de son intervention centrée sur le fonds de la bibliothèque, Michel GARDETTE mentionne que l'enquête a permis de confirmer que l'offre de collections proposé par la bibliothèque de Sciences Po était appréciée par ses lecteurs. Ainsi, à la question : « Êtes-vous satisfait du contenu de la bibliothèque (fonds, collections, etc.) ? » 93 % des personnes interrogées se sont déclarées soit « très satisfait » (50 %), soit « assez satisfait » (43 %). Michel GARDETTE précise que ce résultat récompense les efforts fournis par l'ensemble des personnes qui travaillent à la bibliothèque. Néanmoins, ce type d'opinion ne saurait être considéré comme un fait acquis, bien au contraire, il impose de rester particulièrement vigilant et de tout mettre en œuvre pour maintenir cette qualité de service.

Michel GARDETTE donne ensuite des informations sur les conditions d'accès aux documents. Il précise que 65 000 volumes de livres (7 % du fonds environ) sont en accès direct. Cette petite quantité d'ouvrage constitue le cœur du fonds à forte rotation de la bibliothèque puisqu'il représente près de la moitié du prêt (47 % du volume de prêt annuel). Il s'agit là essentiellement des livres qui accompagnent les programmes d'enseignement du premier cycle, des masters et des prépa concours. En ce qui concerne les périodiques, 1 200 titres de périodiques (près de 30 % des abonnements en cours pour une période allant des 15 derniers jours - quotidiens - à la collection complète) sont en accès direct.

En dehors des salles, les magasins constituent le second lieu de stockage des documents de la bibliothèque de Sciences Po. 90 % des documents de la bibliothèque y sont conservés : 600 000 volumes de livres et 10 000 titres de périodiques dans les magasins du 27 et du 30, rue St Guillaume (13 km linéaires de rayonnages), soit près de la moitié des collections de la bibliothèque (et 49 % des 250 000 prêts annuels). L'autre moitié des collections est stockée dans les magasins extérieurs (à Dreux) mais elle ne représente que 4 % des 250 000 prêts annuels (assurés via un service quotidien de livraison).

Michel GARDETTE conclut en spécifiant que l'enquête 2005 a mis en lumière le fait que les lecteurs de la bibliothèque de Sciences Po ont très fréquemment recours à l'emprunt de documents. La moyenne annuelle est de 27 prêts par lecteur à Sciences Po alors qu'elle est de

14 prêts par lecteur dans les bibliothèques universitaires françaises. L'accroissement du nombre d'ouvrages en accès direct a fait évoluer la répartition des prêts de documents, en 2002 : 25 % des emprunts provenaient des salles et 75 % des magasins ; en 2004, 47 % des emprunts sont issus des salles et 53 % des magasins. Les emprunts des élèves de Sciences Po (75 % des lecteurs) représentent 85 % des prêts annuels de documents, les emprunts des « lecteurs extérieurs » (15 % des lecteurs) représentent 8 % des documents, les emprunts des enseignants et des chercheurs de Sciences Po (10 % des lecteurs) représentent 7 % des prêts annuels de documents.

Après le rappel des missions et la présentation de la bibliothèque, Michel GARDETTE indique qu'il souhaite à présent mettre l'accent sur les lecteurs et, plus particulièrement, sur leurs pratiques et leurs attentes. Pour ce faire, il mobilisera essentiellement les données recueillies grâce à l'enquête.

Il précise d'abord que la bibliothèque de Sciences Po comprend 9 800 lecteurs environ. 75 % d'entre eux sont des étudiants de Sciences Po (dont 33 % issus du premier cycle - y compris le programme international - 40 % du master, 6 % du master recherche, 10 % des cycles d'études doctoraux et 9 % de la préparation aux concours) ; entre 15 et 20 % sont des « lecteurs extérieurs » (anciens élèves, enseignants-chercheurs, chercheurs, doctorants, professionnels, etc.). Les chercheurs et les enseignants chercheurs représentent moins de 10 % des lecteurs. Michel GARDETTE souligne que dans l'échantillon des lecteurs interrogés lors de l'enquête, les lecteurs extérieurs sont sous-représenté (8 % au lieu de 15 %). En revanche, pour le reste (y compris les nationalités des lecteurs) l'échantillon représentait assez fidèlement la structure et la répartition du lectorat de la bibliothèque.

Les éléments de l'enquête portant sur la fréquentation de la bibliothèque ont révélé qu'elle était fréquentée très assidûment par une grande majorité de ses lecteurs : 23 % s'y rendent tous les jours, 56 % plusieurs fois par semaine. Il y a même des publics particulièrement assidus : 97 % des étudiants de 1<sup>ère</sup> année et de « prépa concours » interrogés ont déclaré fréquenter tous les jours et/ou plusieurs fois par semaine la bibliothèque. Les moins assidus sont les enseignants et chercheurs. A la question : « Que faites-vous à la bibliothèque ? » les réponses recueillies permettent de tirer trois principaux enseignements. Premièrement, la bibliothèque de Sciences Po apparaît avant tout comme un lieu que l'on fréquente pour son fonds documentaire (ce n'est pas à proprement parler une surprise), soit à travers l'accès direct (62 % des lecteurs interrogés disent consulter des ouvrages en accès direct au moins une fois par semaine), soit à travers l'emprunt (56 % des lecteurs interrogés disent emprunter au moins une fois par semaine des documents pour une consultation extérieure à la bibliothèque). Deuxièmement, l'accès direct s'impose comme la pratique dominante. Troisièmement, l'utilisation de la bibliothèque comme espace de travail et non plus exclusivement comme lieu de consultation et d'emprunt de ressources documentaires, concerne un nombre relativement élevé de lecteurs. Un lecteur sur deux parmi ceux qui ont répondu à l'enquête ont déclaré se rendre à la bibliothèque au moins une fois par semaine pour « travailler au calme sans forcément consulter d'ouvrages » ou pour « consulter Internet ».

L'enquête avait aussi pour objectif de mieux cerner quels étaient les attentes et les besoins des lecteurs. C'est pourquoi plusieurs questions portaient, d'une part, sur l'évaluation des conditions d'accès aux salles et aux documents (jours d'ouverture, horaires, droits au prêt, etc.) et, d'autre part, sur les souhaits d'évolution ou d'amélioration de ces services.

En ce qui concerne les jours d'ouverture et de fermeture, à la question : « Êtes-vous satisfait des jours d'ouverture et de fermeture ? » une majorité de lecteurs interrogés (68 %) s'est déclarée « très satisfait » (22 %) et « assez satisfait » (46 %). Certaines catégories étant même franchement satisfaites (1<sup>ère</sup> année : 83 % ; enseignants et chercheurs : 80 %, mais ces derniers

fréquentent peu la bibliothèque...) Le fait que 32 % des lecteurs interrogés se situent dans les catégories « peu » et « pas du tout satisfait » n'est néanmoins pas négligeable.

Pour les horaires des salles, à la question fermée : « Êtes-vous satisfait des horaires d'ouverture des salles de lecture ? », une majorité de lecteurs interrogés (60 %) a répondu « très satisfait » (17 %) et « assez satisfait » (43 %). Ce n'est certes pas un plébiscite, puisque seuls 17 % de lecteurs se déclarent « très satisfait » et 40 % se disent « peu » (25 %) et « pas du tout satisfait » (15 %), néanmoins, il n'y a pas là l'expression d'un vif mécontentement. Michel GARDETTE souligne qu'on pouvait attendre un résultat sensiblement différent après plusieurs années d'intégration internationale de Sciences Po. Il précise néanmoins que les lecteurs étrangers et, plus particulièrement, les étudiants du « programme international », ont assez majoritairement répondu que de tels horaires ne leur donnaient pas satisfaction (51 % pour les premiers, 63 % pour les seconds).

L'insatisfaction des lecteurs se manifeste plus nettement lorsqu'on aborde la question des droits au prêt des lecteurs. Ainsi, à la question : « Êtes-vous satisfait du nombre de documents qu'il est possible d'emprunter ? » seuls 17 % des lecteurs interrogés déclarent être « très satisfait » et 40 % disent être « assez satisfait », soit une faible majorité (57 %) de satisfaction. et une proportion de mécontents assez significative (43 %). Enfin, la question : « Êtes-vous satisfait de la durée du prêt ? » a permis d'identifier le seul type de service de la bibliothèque où l'insatisfaction est majoritaire (52 %), et ce, avec un fort pourcentage de lecteurs interrogés se déclarant « pas du tout satisfait » (21 %). Michel GARDETTE précise que la bibliothèque a mis en place un groupe de travail qui va entreprendre une révision des droits au prêt. Il convient néanmoins d'étudier cette question avec la plus grande attention, car derrière ce type d'opinion et d'appréciation, peuvent se cacher un grand nombre d'attentes, parfois contradictoires... Il précise que dans les bibliothèques américaines la durée du prêt pour les livres est en moyenne deux fois plus longue que celle proposée à Sciences Po.

La dernière question posée sur l'évaluation des services s'adressait plus particulièrement aux lecteurs ayant fréquenté ou fréquentant une autre bibliothèque. Il leur était demandé : « Dans l'ensemble, diriez-vous que la bibliothèque de Sciences Po offre des services (qualité des collections, modalités d'accès aux documents, etc.) et un cadre de travail etc., de meilleure qualité ? De qualité équivalente ? De qualité inférieure ? ». Le traitement des réponses à cette question a permis de faire émerger trois points. Premièrement, les lecteurs qui fréquentent les autres bibliothèques françaises considèrent que la bibliothèque de Sciences Po offre des services de meilleure qualité (à deux exceptions près, comme on va le voir). Deuxièmement, ceux qui fréquentent la Bibliothèque Publique d'Information (BPI) et la Bibliothèque nationale de France (BnF) considèrent que la bibliothèque de Sciences Po offre des services de « qualité équivalente ». Troisièmement, ceux qui fréquentent une bibliothèque universitaire d'Europe du nord ou nord américaine considèrent très majoritairement que la bibliothèque de Sciences Po offre des services d'une « qualité inférieure ».

Enfin, afin de mieux cerner les attentes des lecteurs, une des dernières questions de l'enquête proposait aux personnes interrogées un ensemble de nouveaux services à classer par ordre de préférence. Les trois services qui ont nettement émergé sont : la « demande en ligne de documents » (47 % en 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> rangs), « l'accès à distance aux ressources numériques » (37 % en 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> rangs) et la « réservation de livres » (34 % en 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> rangs).

Selon les catégories de lecteurs, les attentes prioritaires peuvent être assez sensiblement différentes : la qualité du travail dans les salles pour les étudiants de 1<sup>ère</sup> année, la réservation des livres pour les étudiants de 2<sup>e</sup> année, l'accès à distance aux ressources numériques pour les étudiants en master. La demande en ligne de documents est classée en premier par les « scientifiques » : doctorants, enseignants et chercheurs. Les lecteurs extérieurs – sans surprise – appellent de leurs vœux la mise en œuvre de services à distance (ressources numériques et demande en ligne de documents).

Pour conclure, Michel GARDETTE indique qu'il va brosse à grands traits les principales perspectives et orientations que la bibliothèque pour les prochains mois. Il précise que la bibliothèque s'est fixée deux grands axes de développement. Le premier : renforcer l'intégration de la bibliothèque au cœur de l'établissement. Le second : améliorer l'accès aux ressources documentaires et développer de nouveaux services pour les lecteurs.

Pour renforcer l'intégration de la bibliothèque au cœur de l'établissement l'accent sera d'abord mis sur l'articulation avec le secteur pédagogique, et ce, de deux façons. D'une part, la bibliothèque entend mettre en œuvre une politique d'acquisition au service de la formation. Pour ce faire, un comité des acquisitions réunissant des chercheurs et des enseignants-chercheurs de Sciences Po - qui interviennent tous dans les différents cycles de l'établissement - a été constitué en juin 2004. En outre, un poste spécifique a été créé au sein de la bibliothèque et une bibliothécaire a été chargée de suivre très précisément l'évolution des enseignements et les bibliographies des enseignants. Enfin, la bibliothèque entend maintenir l'étroite collaboration qui a été établie entre la bibliothèque de recherche et les différentes mentions du master recherche, etc.) La bibliothèque va élaborer une offre de formation aux ressources documentaires qui sera intégrée aux programmes d'enseignements. Elle poursuivra les actions spécifiques engagées (avec les étudiants étrangers, les étudiants issus des Conventions éducation prioritaire, les étudiants de l'École de journalisme, du MPA, etc.) et développera de nouveaux projets (« SOS exposés », une projet collaboration avec un grand enseignement du 1<sup>er</sup> cycle, etc.).

Toujours dans un souci d'intégration, l'accent sera également mis sur les relations avec l'ensemble du dispositif scientifique. Trois points seront privilégiés : associer étroitement les chercheurs et les enseignants-chercheurs à l'élaboration de la politique documentaire ; valoriser la production scientifique de l'établissement ; renforcer la coopération avec les centres de documentation des laboratoires de Sciences Po.

Enfin, dernier point concernant l'intégration de la bibliothèque au cœur de Sciences Po, la volonté de développer la dimension internationale de la bibliothèque. Ainsi, Michel GARDETTE précise que Sciences Po vient d'adhérer à un réseau de bibliothèques universitaires européennes rassemblant la London School of Economics and Political Science, l'Université de Tilburg, l'Université Erasmus de Rotterdam, le Kiel Institute for World Economics – la German National Library of Economics, University College of Dublin, l'Université libre de Bruxelles et Oxford University. Ce consortium s'est donné pour objectif de développer des services documentaires innovants et performants à destination des chercheurs en science économique des différentes institutions partenaires. Cet objectif se concrétise aujourd'hui dans le projet intitulé *Economists Online*<sup>5</sup>. Ce projet s'inscrit dans une double démarche : il s'agit, d'une part, d'offrir aux chercheurs la possibilité d'accroître la visibilité de leurs travaux en optant pour un accès libre et gratuit à ces documents et, d'autre part, de garantir la pérennité de cette production scientifique en constituant, au sein de chaque institution, des réservoirs institutionnels qui assurent la conservation et l'accessibilité de ces documents.

Second grand axe stratégique, l'amélioration de l'accès aux ressources documentaires et le développement de nouveaux services pour les lecteurs.

Première priorité dans ce domaine : avoir un fonds documentaire plus visible et plus lisible. Pour ce faire, la bibliothèque entend améliorer la fiabilité, la précision et la clarté des

---

<sup>5</sup> Informations complémentaires sur le projet *Economists Online* : <http://www.nereus4economics.info/scholarunlock.html>

informations figurant dans le catalogue ? C'est-à-dire, préciser et assurer l'information sur l'état de disponibilité du document, veiller à la précision et à la clarification des termes employés dans le catalogue, les faire évoluer pour les rendre compréhensibles rapidement par le plus grand nombre (notamment les termes employés pour préciser les localisations : « salle », « magasins »), etc. Il convient également de renouveler le système d'information documentaire. En effet, en matière de systèmes d'information documentaire, de très nombreux nouveaux outils sont à présent proposés. Ces nouveaux logiciels permettent de simplifier la stratégie de recherche de l'utilisateur notamment grâce à la « recherche fédérée », qui consiste, d'une part, à interroger toutes les sources d'information (catalogue de la bibliothèque, catalogues d'autres bibliothèques, bases de données, etc.) et, d'autre part, de prolonger la consultation de la référence bibliographique par l'accès à différents services sur le web (c'est ce qu'il est convenu d'appeler la « génération de liens contextuels », c'est-à-dire l'accès au texte intégral, au résumé, à la gestion des demandes de prêts entre bibliothèques, à la gestion de bibliographies, d'alertes, etc.) La plupart de ces systèmes se superposent aux systèmes « traditionnels » de gestion informatisée des bibliothèques et offrent, en plus des fonctionnalités du catalogue public, des outils de recherche plus performants et des possibilités de personnalisation, autant pour la bibliothèque que pour les lecteurs eux-mêmes (profils d'intérêts, catalogues personnalisés, diffusion sélective d'informations, etc.) Ces outils apportent une réelle valeur ajoutée au service rendu aux lecteurs (en simplifiant considérablement les procédures de recherche) et ouvrent également des perspectives extrêmement intéressantes du point de vue du développement de l'usage des ressources de la bibliothèque (n'importe quelle démonstration de ce type de système permet de constater immédiatement que même le lecteur le moins averti peut atteindre en quelques « clics » des éléments d'information qui lui étaient jusqu'alors totalement inaccessibles). Michel GARDETTE précise que la bibliothèque de Sciences Po vient d'engager une étude de marché afin d'être en mesure de se doter très rapidement d'un produit de cette nature. En outre, elle étudie toutes les conséquences d'une mise en œuvre rapide : contraintes techniques, coûts financiers et besoins en ressources humaines, etc.

Deuxième priorité : rendre les documents plus accessibles. D'abord en améliorant l'accueil des lecteurs et les droits au prêt. L'offre de cartes de bibliothèque ainsi que les droits au prêt, les services et - éventuellement - les tarifs vont donc être révisés. Un groupe de travail a d'ores et déjà entrepris ce travail et devrait rendre ses conclusions à la fin de l'année universitaire 2005. En ce qui concerne les salles, la bibliothèque de Sciences Po va entreprendre la rénovation des deux salles de lecture situées 27, rue Saint-Guillaume (la « salle d'actualité », au 1<sup>er</sup> étage et la « salle des collections », au 2<sup>e</sup> étage) parachevant ainsi les grands travaux de restructuration et de modernisation des locaux de la bibliothèque de Sciences Po. Le but, bien entendu, est de pouvoir disposer d'un plus grand nombre de places pour les lecteurs (passer de 200 à 300 places de lecture) tout en gardant le même nombre de mètres linéaires pour le stockage des collections en accès direct. L'objectif est aussi de diversifier les espaces de lecture (création de « carrels », d'espaces réservés au travail collectif, etc.) Enfin, la bibliothèque s'attachera à préciser et à renforcer l'identité et la fonctionnalité de ces salles (notamment la salle des collections).

Troisième priorité : développer de nouveaux services. Développer de nouveaux modes de diffusion des documents, notamment tout ce qui permet de commander et/ou d'accéder aux ressources documentaires à distance. Plusieurs groupes de travail de la bibliothèque explorent actuellement les voies et moyens de mettre en place : un système de réservation des documents à distance, la commande des documents à distance, le prêt automatique (via un « automate de prêt »), l'accès aux ressources numériques hors du site de la bibliothèque (sachant que la mise en œuvre de ces dispositifs pose non seulement des problèmes techniques

non négligeables mais soulève également de nombreuses difficultés juridiques et commerciales).

En outre, l'objectif est aussi de développer de nouveaux produits documentaires. En complément de l'amélioration des conditions d'accès aux ressources numériques acquises par la bibliothèque, il apparaît à présent souhaitable que la bibliothèque de Sciences Po développe des ressources numériques propres : dossiers de presse, thèses, documents d'enseignement, etc. A cet égard, Michel GARDETTE souligne que la bibliothèque peut jouer un rôle moteur dans le développement d'une production pédagogique, scientifique et documentaire numérique originale en fédérant les potentiels des autres services de l'établissement (direction des études, service audiovisuel, direction scientifique, etc.) et en faisant jouer pleinement les synergies.

Michel GARDETTE conclut en remerciant les membres de la Commission pour leur attention et en les priant de lui pardonner la longueur de son exposé.

#### *b) Questions et observations*

Patrick GENEVAUX demande ce qui empêche une ouverture plus large de la bibliothèque et dans quelle mesure on envisage des améliorations. Par ailleurs, il souhaite savoir quand il est prévu d'installer une mezzanine au 27 rue Saint-Guillaume.

Michel GARDETTE répond que l'extension des horaires d'ouverture n'est pas la demande la plus pressante des étudiants. Il ne s'agit pas de l'écarter, mais il fait remarquer que l'extension des horaires d'ouverture pose de nombreuses difficultés. En outre, c'est une question qui doit être affinée : faut-il étendre l'amplitude horaire de l'ensemble des services ? Pourrait-on se contenter de laisser une ou plusieurs salles en accès direct ouvertes un peu plus tard ? L'enquête a clairement montré que peu de lecteurs interrogés souhaitaient que l'on étende les horaires de prêt. En revanche, grâce à l'enquête, on a clairement vu émerger le problème des droits au prêt comme une des principales sources de mécontentement des lecteurs. En ce qui concerne la construction d'une mezzanine, c'est précisément ce qui est prévu dans le cadre de la rénovation des deux salles du 27, rue Saint-Guillaume. Ce chantier de rénovation est programmé pour l'été 2006. Sciences Po a déjà fait un appel à candidatures auprès d'architectes qui ont présenté des plans. Auparavant, les deux salles du 27, rue Saint-Guillaume constituaient un seul amphithéâtre de 8 mètres de haut qui fut transformé en bibliothèque en 1933. Un entresol a été construit dans les années soixante et la bibliothèque a été divisée en deux salles de 4 mètres de haut. Les projets de rénovation qui ont été proposés sont très audacieux. En plus de la mezzanine, il est prévu d'aménager des salles de travail collectif, afin que les étudiants puissent préparer leurs projets et leurs exposés de groupe dans de bonnes conditions. Il faudra aussi essayer de faire en sorte que ces salles soient plus modulables qu'aujourd'hui. Le réaménagement de ces salles en 2006 viendra parachever le très gros travail de rénovation de la bibliothèque qui a été accompli en trois temps : l'installation de la bibliothèque de recherche au 199, boulevard Saint-Germain, la rénovation du 30, rue Saint-Guillaume et la rénovation du 27, rue Saint-Guillaume.

Claire LIOT indique que de nombreux étudiants des campus délocalisés souhaitent des améliorations concernant de la durée des prêts pour les ouvrages qu'ils empruntent à Paris, en raison de la difficulté à réemprunter un ouvrage que l'on n'a pas pu conserver assez longtemps.

Michel GARDETTE répond que l'on tente de faire en sorte d'avoir plus de latitude dans la durée du prêt pour ces étudiants. Initialement, il était exclu de prêter les livres des salles en accès direct à Paris aux étudiants des 1<sup>er</sup> cycles délocalisés. Mais, à l'évidence, il était difficile de ne pas répondre favorablement à ces demandes. Mireille FOMENKO, qui coordonne ce prêt entre sites avec Florence JOUAN, suit avec attention cette question. Elles veillent sur ce

type de demande et proposent aux responsables des 1<sup>ers</sup> cycles d'acquérir systématiquement ces ouvrages afin qu'ils soient disponibles sur le site.

Claire LIOT fait remarquer qu'il y a beaucoup de demandes d'ouvrages publiés par les Presses de Sciences Po. Elle trouve dommage que les cycles délocalisés n'aient pas systématiquement les ouvrages publiés par la maison.

Michel GARDETTE le regrette également et va faire en sorte d'y remédier car la bibliothèque travaille très étroitement avec les Presses de Sciences Po. Il rappelle néanmoins que la production des Presses était jusqu'à présent plus proche de la recherche que de l'enseignement du 1<sup>er</sup> cycle, ce qui peut expliquer qu'on trouve peu d'ouvrages édités par cette maison dans les bibliothèques de 1<sup>er</sup> cycle. Ceci dit, la ligne éditoriale des Presses évolue - comme on a pu le constater avec l'édition du remarquable manuel de Jean PICQ sur la souveraineté dans l'espace et le temps européens, issu de son cours à Sciences Po – et on peut supposer qu'il y aura de plus en plus d'ouvrages publiés par les Presses de Sciences Po susceptibles d'intéresser des étudiants de 1<sup>er</sup> cycle. Il y a encore beaucoup d'améliorations à apporter dans les bibliothèques des 1<sup>ers</sup> cycles délocalisés. Avec Menton, pour la première fois, la bibliothèque est préparée avec la plus grande attention avant le lancement du site. Elle disposera de 2 000 ouvrages à la rentrée, 4 000 à la fin de sa première année de fonctionnement.

Claire LIOT fait remarquer qu'il serait important que les ouvrages figurant dans les bibliographies des enseignants soient disponibles dans le fonds avant le début des enseignements. Cela aiderait beaucoup les étudiants dans leurs recherches.

Michel GARDETTE est entièrement d'accord. C'est un travail que les services de documentation doivent mener tous azimuts, avec l'aide des responsables pédagogiques, des enseignants, de leurs bibliographies, etc. Cela renvoie aux différentes missions de la bibliothèque, qui doit être à la fois une bibliothèque d'enseignement et de recherche. En tant que bibliothèque d'enseignement, elle doit acquérir tous les ouvrages accompagnant un enseignement, en quantité suffisamment importante pour que les étudiants puissent les consulter et le emprunter facilement. Pour les ouvrages destinés à la recherche, le travail sur les acquisitions et la conservation est très différent.

Natacha FILIPPI estime que puisque la bibliothèque de Sciences Po est une des plus importantes d'Europe continentale, on pourrait organiser des journées portes ouvertes un dimanche par mois, afin qu'elle soit ouverte au plus grand nombre au titre de l'accès au savoir.

Michel GARDETTE pense que c'est là une proposition très intéressante. Cette bibliothèque est d'une richesse considérable or, en règle générale, les seuls lecteurs extérieurs qui peuvent bénéficier de ses services sont ceux qui sont en mesure de présenter un justificatif d'accès (le plus souvent une attestation de recherche). En outre, pour eux, l'accès est payant. Il n'est pas possible d'ouvrir en permanence cette bibliothèque à un trop vaste public mais une ou deux journées portes ouvertes dans l'année, pourquoi pas ? On pourrait concevoir des manifestations sur un thème qui attirerait le public.

Gwenolé BUCK demande quels sont les tarifs pour les lecteurs extérieurs.

Michel GARDETTE répond qu'ils sont variables selon le type de cartes. Les tarifs pour les cartes individuelles vont de 10 euros (carte de 48 heures) à 100 euros (carte d'un an) mais il y a toute une gamme de durées et donc de prix.

Philippe BRAUD indique que l'exposé de Michel GARDETTE lui a appris beaucoup de choses et il l'en remercie. Il demande quels seraient les obstacles à l'allongement de la durée du

prêt si celui-ci était accompagné d'un système d'alerte efficace permettant de demander à un étudiant de rendre un ouvrage dans les 24 heures, comme cela se fait dans beaucoup d'universités américaines. La courte durée du prêt est le grief principal des étudiants étrangers.

Michel GARDETTE répond que si ce dispositif d'alerte pouvait être mis en place, rien ne s'opposerait à l'allongement de la durée du prêt. Il est convaincu de la nécessité de le développer à la bibliothèque de Sciences Po mais il y a encore actuellement quelques problèmes techniques à surmonter. Cet allongement de la durée du prêt est un des objectifs de la bibliothèque et un groupe de travail s'attache actuellement à la question de la réservation des documents. Mais cela ne fonctionnera que s'il y a un système d'alerte efficace. Les meilleures intentions, les systèmes les plus innovants peuvent échouer sur des détails, il est donc indispensable de régler et de tester sérieusement le dispositif avant de le mettre en place. Les bibliothèques universitaires américaines mettent en œuvre ce système parce qu'elles ont l'assurance qu'elles peuvent récupérer un ouvrage dès qu'elles alertent le lecteur qui l'a emprunté. Michel GARDETTE rappelle que le système de réservation et d'alerte doit impérativement s'accompagner d'un comportement civique, respectueux des autres lecteurs. Il invite tous les lecteurs de la bibliothèque à développer cette culture du livre partagé. On voit encore trop souvent des documents détériorés ou qui ne sont pas rendus à temps.

Philippe BRAUD pense que l'appel à la culture citoyenne est positif mais qu'il ne suffit pas. Il souligne que le système de prêt des universités américaines repose sur des sanctions extrêmement précises en cas de retard de restitution d'ouvrage, ce qui est particulièrement efficace.

Michel GARDETTE en convient. Il souligne d'ailleurs que ces sanctions sont valables pour tous, y compris pour les professeurs. En outre, il fait remarquer que la bibliothèque de Sciences Po a la chance d'être centralisée, par rapport à d'autres bibliothèques universitaires qui sont réparties entre les UFR, ce qui la préserve du développement des comportements claniques, où chacun est porté à conserver le livre par-devers lui ou dans son département.

David ABIKER demande s'il est prévu de communiquer les résultats de cette enquête en dehors de la Commission paritaire.

Michel GARDETTE répond que l'ensemble des données ventilées de l'enquête sont disponibles et accessible sur le site web de Sciences Po (<http://www.sciences-po.fr/docum>)

## **II. INFORMATION SUR LES BOURSES EIFFEL 2005**

### *a) Exposé*

Ruth GROSRICHARD indique que les bourses Eiffel, attribuées par le ministère des Affaires étrangères, sont des bourses d'excellence, qui ne sont pas attribuées sur critères sociaux. Créées en 1999, elles ont pour but d'encourager la venue d'étudiants étrangers dans des institutions d'enseignement supérieur françaises. Elles s'adressent en priorité à des candidats de niveau Master ou doctorat. Depuis cette année, les doctorants sont traités dans le cadre d'un programme spécifique, alors que jusqu'ici, les Masters et les doctorats étaient regroupés. Ces bourses s'adressent en priorité à des étudiants de pays émergents et qui ne sont pas déjà en France, même s'il y a des exceptions, par exemple à Sciences Po pour les étudiants venant des campus de 1ers cycles en région (Dijon et Poitiers). Elles concernent les disciplines suivantes, selon une typologie dressée par le ministère des Affaires étrangères : sciences de l'ingénieur, économie-gestion, droit et sciences politiques. Lorsque Sciences Po présente des candidatures, c'est dans les catégories économie-gestion et droit et sciences politiques qu'elles

sont examinées, même si elles ne sont pas totalement adaptées à ce qui se fait à l'Institut. Le maître d'œuvre de ce programme pour Sciences Po est la DAIE (Direction des affaires internationales et des échanges), qui assure à la fois la promotion et la mise en œuvre des candidatures pour les présenter à la Commission Eiffel du Ministère des Affaires étrangères. La DAIE utilise de multiples canaux d'information pour inciter les candidats, notamment s'ils souhaitent entrer en Master à Sciences Po, à s'y présenter. L'une des particularités de ces bourses Eiffel est qu'il n'y a pas de candidature individuelle : ce sont les établissements qui présentent les candidatures dans le cadre de leur politique internationale. Depuis plusieurs années, Sciences Po est très actif dans ce domaine, en prévoyant des jurys d'admission à temps. Tous les candidats présentés à des bourses Eiffel sont d'ores et déjà admis à Sciences Po. Cela signifie qu'en termes de calendrier d'admission, Sciences Po se cale sur le calendrier des bourses Eiffel. Les dossiers de candidature à ces bourses doivent être rendus début février, ce qui amène Sciences Po à constituer en décembre un jury d'admission pour l'année universitaire suivante. Ce jury est spécifique, afin de permettre aux candidats internationaux de se présenter à cette bourse. Les bourses Eiffel, d'un montant de 1 200 euros par mois, sont attribuées pour toute la durée du cursus. Elles ont d'autres avantages associés, comme le financement du voyage du pays d'origine jusqu'en France et du voyage de retour. En outre, lorsque des voyages d'étude ou de stage relèvent des obligations de scolarité de l'étudiant, ils sont pris en charge par le ministère. Enfin, pour les étudiants installés en région parisienne, une partie du loyer est directement pris en charge par le programme Eiffel. Chaque année, un certain nombre d'étudiants présentés par Sciences Po obtiennent des bourses Eiffel. En 2005, Sciences Po a présenté 51 candidats et 16 d'entre eux ont obtenu des bourses. Parmi ces candidats, 32 avaient été admis en Master via le CIEP. Il y a eu des exceptions à la règle de non-résidence en France des candidats, Sciences Po ayant présenté 10 candidats venant du campus délocalisé de Dijon et 2 venant du cycle de Poitiers. Les commissions Eiffel acceptent en effet l'argumentation de Sciences Po, qui est que les étudiants recrutés en 1<sup>er</sup> cycle sont engagés pour une scolarité sur cinq ans et qu'il y a devoir de les accompagner financièrement durant toute leur scolarité. C'est d'autant plus important que beaucoup d'étudiants internationaux bénéficient d'aides en 1<sup>er</sup> cycle de la part des Régions notamment, mais que ces aides s'arrêtent lors de l'entrée en Master. Les bourses Eiffel sont donc une solution pour certains d'entre eux. Enfin, 7 candidats ont été présentés dans le cadre du Master recherche et du doctorat. Parmi les 16 étudiants ayant obtenu des bourses et qui entreront à Sciences Po à la rentrée prochaine, il y a des nationalités très diversifiées. Sciences Po se réjouit d'avoir cette année deux étudiants africains, ce qui est très rare pour les bourses Eiffel. Ruth GROSRIECHARD souligne que les bourses Eiffel ne sont qu'un programme de bourses parmi d'autres pour les étudiants internationaux et que lors d'une autre séance de la Commission paritaire, elle pourrait présenter les autres programmes de bourses pour étudiants internationaux, dans lesquels Sciences Po est très actif

#### *b) Questions et observations*

Laurent BIGORGNE salue le travail de la DAIE. C'est sur la base de ses efforts que des étudiants internationaux ont accès à ce programme de bourses. Sciences Po a été particulièrement performant cette année, en doublant le nombre de boursiers Eiffel par rapport à l'année dernière. Laurent BIGORGNE rappelle que la Cour des Comptes, lorsqu'elle avait mené sa mission de contrôle à Sciences Po, avait noté la capacité de l'institution à mobiliser des fonds pour ses étudiants étrangers. C'est un des axes sur lesquels il faut continuer de progresser dans les prochaines années. Il est important de pouvoir en informer la Commission paritaire, d'en débattre et de mieux faire connaître ce type de procédure. C'est un

investissement très conséquent que le gouvernement français fait à destination des étudiants étrangers.

Ruth GROSRICHARD indique que la préparation des dossiers de bourses demande un travail considérable qui mobilise plusieurs personnes à la DAIE, puisqu'il faut une appréciation extrêmement circonstanciée des qualités académiques et du parcours universitaire de chaque candidat, et qu'il faut aussi arguer de la politique internationale de Sciences Po dans la région d'origine du candidat, voire dans son pays. C'est un travail lourd qui occupe une bonne partie de la DAIE pendant plus de deux semaines.

Gwenolé BUCK demande si le nombre total de bourses attribuées chaque année est limité.

Ruth GROSRICHARD répond qu'il est de l'ordre du nombre attribué cette année, soit 431 bourses toutes disciplines confondues. Il a même été augmenté, puisqu'il y a deux ans, il était de l'ordre de 350 bourses.

John Alexander GARCIA CAYCEDO remercie la DAIE pour son action. L'augmentation du nombre de bourses attribuées à des étudiants de Sciences Po est une bonne nouvelle pour InterZaide, puisqu'un nombre plus important d'étudiants internationaux pourront venir étudier à Sciences Po dans les meilleures conditions. Il demande s'il y a eu un problème de communication dans le cycle de Poitiers, qui n'a présenté que 2 candidatures contre 10 pour Dijon.

Ruth GROSRICHARD répond que la DAIE travaille avec les 1<sup>ers</sup> cycles en région, qui indiquent quels candidats sont susceptibles d'intégrer le Master au moment où se tiennent les commissions. Il faut s'assurer que les étudiants ne sont pas déjà titulaires de bourses pour la durée du Master. Depuis que les 1<sup>ers</sup> cycles délocalisés existent, Sciences Po a présenté chaque année des candidats des campus en région et a obtenu des bourses pour eux, malgré la règle des bourses Eiffel. Comme elle l'a indiqué, l'argumentation de Sciences Po pour présenter ces candidats est acceptée par les commissions de sélection et d'attribution des bourses Eiffel. Sciences Po est représenté au sein de ces commissions par le professeur Guillaume DEVIN, qui ne participe bien sûr pas à l'examen des candidatures présentées par Sciences Po.

Philippe BRAUD demande pourquoi il n'y a aucune candidature venant du cycle de Nancy.

Ruth GROSRICHARD répond que Nancy est un cycle germanophone et qu'on y trouve peu d'étudiants venant de pays émergents.

Natacha FILIPPI demande quelles sont les modalités d'admission des candidats. Comment détermine-t-on la liste des pays émergents ?

Ruth GROSRICHARD répond que c'est le ministère des Affaires étrangères qui définit les critères d'attribution. Lorsque Sciences Po a présenté des candidats venant de pays récemment entrés dans l'Union européenne, comme la Pologne, la DAIE pensait qu'ils seraient écartés. Mais cela n'a pas été le cas et deux étudiants polonais ont obtenu une bourse. On ne sait pas aujourd'hui jusqu'à quand les pays d'Europe centrale et européenne feront partie de la liste des pays pouvant présenter des candidats. En ce qui concerne la procédure d'admission, les commissions Eiffel sont essentiellement composées de professeurs des universités, qui instruisent des dossiers de candidature conséquents, puisqu'ils comportent les appréciations portées par l'institution présentant la candidature à la fois sur le candidat et sur la politique internationale menée par l'établissement. Il est également demandé aux candidats d'écrire une lettre présentant leur projet professionnel sur une ou deux pages. En effet, les bourses Eiffel concernent essentiellement des formations professionnalisantes.

### III. INFORMATION SUR LE PROJET DE CURSUS COMMUN AVEC L'UNIVERSITE PIERRE-ET-MARIE-CURIE

#### a) *Exposé*

Laurent BIGORGNE rappelle que ce projet avait été évoqué devant la Commission paritaire lors d'une précédente séance. Pour des raisons de délais de signature avec Paris 6, cette question a dû passer en Conseil de Direction il y a trois semaines, parce qu'il était impossible d'attendre le passage en Commission paritaire pour avis. Mais ce projet avait déjà été évoqué en groupe de travail, en Commission paritaire et déjà une fois en Conseil de Direction. Il s'agit de mettre en place dès la rentrée prochaine un cursus co-organisé par Sciences Po et par Paris 6, qui permettra aux élèves concernés de suivre à la fois les éléments fondamentaux d'un cursus scientifique et ceux d'un cursus en sciences sociales, avec une triple préoccupation. La première est de parvenir à croiser sciences exactes et sciences sociales et non de les juxtaposer. Des aller-retour devraient par exemple être possibles entre les mathématiques et la micro-économie et entre le développement durable et les sciences naturelles. La deuxième préoccupation est que ce cursus aura deux langues de travail essentielles, le français et l'anglais. Le troisième point, sur lequel les élus étudiants souhaitent que l'on soit vigilant, est la question de la charge de travail. Cette expérience doit se passer dans les meilleures conditions et être respectueuse des fondamentaux offerts par chaque établissement et de la capacité des élèves à beaucoup travailler sans aller au-delà du raisonnable. Paris 6 et Sciences Po désigneront chacun un responsable pédagogique pour encadrer les étudiants. Ils seront attentifs à la localisation des enseignements, à l'encadrement des élèves pendant toute la première année et au suivi individualisé de l'admission à la 3<sup>ème</sup> année, afin de suivre les élèves dans de meilleures conditions. Il souligne que l'on pourra revenir sur cette question en groupe de travail, puisque ce programme sera évalué une première fois en décembre prochain afin de tirer un certain nombre de premiers enseignements de la mise en œuvre de ce parcours original.

#### b) *Questions et observations*

Pascal ACHARD s'interroge sur la cohérence de ce cursus, qui comportera des enseignements aussi différents que le calcul matriciel et le système politique de l'Union européenne. Par ailleurs, il demande quelles sont les conditions d'accès à cette formation. Comment les étudiants de Paris 6 entreront-ils dans ce cursus ? Enfin, ce programme renvoie à la question de la diplomation à bac + 3. Si Sciences Po est habilité, dans le cadre d'un cursus commun, à délivrer avec Paris 6 une licence dans le domaine des sciences dures, domaine dans lequel l'IEP n'a pas de compétences, Sciences Po devrait être en mesure d'obtenir l'équivalence en sciences humaines avec des universités parisiennes.

Philippe BRAUD souhaite simplement donner une réaction spontanée, puisqu'il vient de prendre connaissance du document. Il n'est pas forcément convaincu par l'intérêt d'un cours ayant trop de profondeur historique comme « l'avènement des sociétés et des régimes modernes (1750 – 1850) ». Il pense que l'on peut faire de l'histoire mais ne sait pas si c'est prioritaire, alors que l'on pourrait mettre d'accent sur d'autres disciplines comme la sociologie de la recherche scientifique. On vient de recruter Bruno LATOUR, qui serait la bonne personne pour jeter un pont entre les sciences dures et les sciences sociales. Un autre aspect à développer est celui des question d'épistémologie. Enfin, il pense que quand on est scientifique et que l'on s'intéresse au politique, il est important d'étudier la sociologie de l'action publique à la manière des spécialistes de politiques publiques.

Laurent BIGORGNE répond à Pascal ACHARD qu'en ce qui concerne la cohérence, une des plus belles réussites des dernières années passe par la filière B/L de préparation aux grandes écoles. Cette filière en sciences sociales mêle plusieurs sciences sociales et un enseignement mathématique de très haut niveau. L'idée de ce double cursus est qu'à 18 – 19 ans, on peut continuer à développer un certain nombre de capacités et de qualités intellectuelles qui permettent la compréhension du monde à travers les sciences sociales tout en utilisant l'apport des sciences exactes. Un des travers d'un certain nombre d'élèves de 1<sup>er</sup> cycle est leur absence d'intérêt pour les sciences exactes, naturelles et expérimentales. On est d'ailleurs on est en train de réfléchir à l'étude systématique des méthodes quantitatives dès le 1<sup>er</sup> cycle. En ce qui concerne les conditions d'accès des élèves, puisqu'il s'agit d'un cursus commun, il faut accepter la règle du co-recrutement. Sciences Po sera présent dans le recrutement que pourra faire Paris 6 et Paris 6 sera présent dans le recrutement fait par Sciences Po. Les élèves admis à Sciences Po en 1<sup>ère</sup> année le seront sur la base de l'examen ou de la mention très bien comme on le fait déjà pour les 1<sup>ers</sup> cycles en région, mais cela se fera à deux. Il sera intéressant de voir comment les scientifiques recrutent, comment s'organise le travail avec eux et quel sera le type de profil qu'ils recherchent. Cela devrait permettre de réfléchir aussi aux méthodes de recrutement de Sciences Po. En ce qui concerne le diplôme à bac + 3, qui fait l'objet d'un groupe de travail qui tenait à cœur à l'UNEF, la direction de Sciences Po souhaitait avancer dans la réflexion à ce sujet avec les élus étudiants. Il répète aujourd'hui ce qu'il a déjà dit en groupe de travail : on peut réfléchir à l'opportunité et aux modalités d'une diplomation à bac + 3, mais on ne peut pas affirmer que cette diplomation pourra être imposée aux autres universités françaises. Il n'est pas sûr que Paris I ou Paris IV aient envie de se lancer dans une politique d'équivalences avec Sciences Po. Ces questions seront abordées, mais ce n'est pas parce que Sciences Po souhaite quelque chose que l'Institut trouvera ici et maintenant l'interlocuteur pour le faire. Il répond à Philippe BRAUD qu'en ce qui concerne la place de l'histoire, on a essentiellement travaillé sur la maquette de 1<sup>ère</sup> année, pour deux raisons. La première est que l'on n'ouvre qu'une année à la rentrée prochaine. C'est donc en 1<sup>ère</sup> année que l'on pourra voir de façon expérimentale comment marier les deux types de formation sans multiplier les difficultés. On a souhaité conserver ce qui paraissait le plus identitaire dans la formation Sciences Po : le cours de micro-économie et d'analyse économique, le cours d'institutions politiques et le cours d'histoire. Laurent BIGORGNE a beaucoup plaidé pour le maintien du cours d'histoire parce que l'histoire du XIX<sup>ème</sup> siècle est très mal abordée aujourd'hui au lycée et parce que le langage politique qu'elle est censée poser est très mal maîtrisé. C'est sans doute le cours sur lequel on demande le plus d'investissement aux élèves, simplement parce qu'il leur demande un grand effort d'apprentissage chronologique et conceptuel, mais aussi d'apprentissage des méthodes de la critique historique. On a moins travaillé sur l'organisation de la 2<sup>ème</sup> année. Pour l'instant, on a essentiellement posé les titres de cours pour donner une idée des enseignements. Le cours intitulé « sciences, techniques et sociétés » sera la configuration du cours que Bruno LATOUR donnera en 1<sup>er</sup> cycle. On a tenu à associer étroitement deux personnalités à cette formation : Bruno LATOUR et Laurence TUBIANA, qui traitera de la question du développement durable. Une fois que l'on sera riches des enseignements tirés du premier semestre et de la première année de fonctionnement, il sera bon de mener une discussion et des ajustements sur ce que pourrait être le canevas de la 2<sup>ème</sup> année. Sciences Po et Paris 6 souhaitent mettre en place un petit comité pédagogique qui se réunirait deux ou trois fois par an et qui aurait pour mission d'établir le dialogue et l'écoute sur les choix pédagogiques des deux institutions.

Gwenolé BUCK demande pourquoi la formation en langues étrangères se limitera à l'anglais. Il pense qu'il est dommage de ne pas avoir de langue étrangère autre que l'anglais. Par ailleurs, à la page 3 du document de présentation, en ce qui concerne le nombre de crédits correspondant à la formation linguistique, il est indiqué « 3 + certification ». Il demande de

quelle certification il s'agit. Enfin, il demande si la création de ce programme correspond à une politique consciente d'ouverture vers des domaines qui sont éloignés des domaines de compétence de Sciences Po ou s'il s'agit plus d'une question d'opportunité.

Laurent BIGORGNE répond que pour les étudiants bilingues ou qui auront d'excellentes bases en anglais, il y aura un programme allégé d'anglais et la possibilité de suivre des enseignements de langue étrangère dans une autre langue. Il faut se garder de tout esprit de système et s'adapter au niveau des étudiants. S'ils ont des carences, ils devront absolument améliorer leur anglais, qui est indispensable aussi bien à Sciences Po qu'à Paris 6. La certification de la formation linguistique concerne les élèves qui souhaiteront préparer le TOEFL, notamment dans la perspective du séjour à l'étranger. Enfin, il répond que la politique de Sciences Po est de travailler avec tous ceux qui ont envie de travailler avec l'Institut. Sciences Po s'est rapproché des facultés de droit de Paris I et Strasbourg pour mettre en œuvre des programmes de droit en commun. L'IEP est en train de se rapprocher de l'ENS Cachan et de l'ENS Ulm. De la même manière, Sciences Po s'est rapproché de l'ENSAE et de l'Ecole polytechnique. Dans le contexte actuel, les établissements n'ont pas les moyens de rester dans leur pré carré. Tout ce qui va dans le sens de la mutualisation et de l'alliance, va dans le bon sens.

Fin de l'enregistrement. Les points suivants ne donnaient pas lieu à avis ni vote.

La séance est levée à 20h15.